



Le Défenseur des droits

SONDAGE SUR LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU COLLEGE

- Sondage de l'Institut CSA -
- Note des principaux enseignements

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



En partenariat avec



N°1001198

Août 2011



Fiche technique du sondage

Dispositif 2010-2011 :

Etude exclusive CSA / Le Défenseur des droits, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Cette étude a pour objet de faire un point sur la scolarisation des enfants en situation de handicap *au collège*, d'identifier les obstacles et facteurs de réussite de cette scolarisation en milieu ordinaire, notamment pour mieux accompagner les acteurs qui en ont la charge et de vérifier leur situation au regard du principe de non-discrimination.

Cette étude complète celle menée en 2008-2009 et qui ciblait la scolarisation en maternelle et primaire¹, réalisée par CSA-OXALIS pour la HALDE.

Réalisée entre décembre 2010 et avril 2011, la phase quantitative comprend 3 volets :

Volet 1 : interrogation d'un échantillon national représentatif de 300 principaux de collège. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (statut de l'établissement public/privé, région, taille d'agglomération, présence d'ULIS ou non). Les principaux ont été interrogés par téléphone du 15 au 20 décembre 2010.

Volet 2 : consultation auto-administrée en ligne auprès de collégiens en situation de handicap scolarisés au sein des 300 collèges de l'échantillon du volet 1. La consultation a été réalisée du 7 au 20 février 2011 puis une relance en avril 2011. 348 élèves y ont participé.

Volet 3 : consultation auto-administrée par questionnaire papier auprès de parents de collégiens en situation de handicap scolarisés au sein des 300 collèges du volet 1. La consultation a été réalisée du 15 mars au 18 avril. 412 parents y ont participé.

Des résultats partiels portant sur les principaux de collège et sur 308 élèves avaient fait l'objet d'une communication en mars 2011 à l'occasion d'un « Mercredi de la HALDE ». Les résultats qui suivent élargissent le panel d'enfants et sont complétés par la consultation réalisée auprès des parents d'élèves en situation de handicap.

Une dernière phase complètera ultérieurement cette enquête, sur la base de données qualitatives recueillies auprès des élèves, parents et professionnels.

¹ Elle comprenait trois volets :

Volet 1 : un échantillon national représentatif de 501 directeurs d'école maternelle et primaire interrogés par téléphone du 12 au 21 novembre 2008. (Échantillon constitué d'après la méthode des quotas corrigés (Statut de l'établissement public/privé, Région, taille d'agglomération, Maternelle/Primaire, présence de C.L.I.S. ou non).

Volet 2 : un échantillon national représentatif de 250 élus de communes de plus de 5000 habitants interrogés par téléphone.

Volet 3 : un échantillon national de 214 parents d'enfants en situation de handicap inscrits en école maternelle ou primaire ordinaire ou en demande de scolarisation en école maternelle ou primaire. Cet échantillon ne peut prétendre, nous le rappelons, à la représentativité statistique.



Contexte de l'enquête

Avec la loi du 11 février 2005 sur le handicap, le législateur introduit un véritable changement de paradigme en matière de politique d'insertion des personnes handicapées. S'appuyant sur la distinction entre handicap et déficience mise en avant notamment par l'OMS, **le handicap est dorénavant considéré comme** « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Ceci amène la société à ne pas s'interroger uniquement sur la personne et ses capacités objectives, mais aussi sur le caractère insérant ou non de l'environnement : accès aux transports, accès aux lieux publics, accès à l'éducation, accès aux droits de manière générale...

Le domaine de l'éducation, comme celui de l'insertion professionnelle, a été spécifiquement visé par la loi et ses dispositifs réglementaires. Le dispositif retenu privilégie la scolarisation en milieu ordinaire et pose le principe de l'inscription de tout enfant handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement "de référence". La scolarisation peut être également effectuée, les cas échéant, dans le secteur médico-social, avec l'accord des familles.

Le Défenseur des Droits a réalisé en 2008 un sondage sur la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap dans les établissements du premier degré. Compte tenu de l'intérêt et de l'apport de ce premier sondage, et à la demande de ses partenaires, le Défenseur des Droits en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, a souhaité reconduire l'opération en 2010-2011 au sein des collègues.

Principaux enseignements de l'enquête 2010-2011

En définissant, en adéquation avec la loi de 2005, la situation de handicap de façon large comme tout trouble de santé invalidant (qu'il soit physique, psychologique ou cognitif), de nombreux chefs d'établissement identifient au moins un de leurs élèves dans cette situation. 90% des principaux de collège consultés étaient confrontés à la question de la scolarisation effective d'élèves en situation de handicap ou ayant des troubles de santé invalidant.

Cependant, les élèves ne se perçoivent pas forcément eux-mêmes comme étant en situation de handicap ni comme souffrant d'un trouble de santé invalidant.

La connaissance des droits

76 % des parents d'élèves en situation de handicap estiment avoir une idée claire de leurs droits et responsabilités concernant la scolarisation de leurs enfants. 18% déclarent en avoir une idée confuse.

La satisfaction des parents s'agissant de leur connaissance des droits liés à la scolarisation de leur enfant rejoint donc celle des principaux de collège dont seulement 4% estiment avoir une idée peu claire sur la loi.

L'adhésion au principe de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés

95% des **parents d'élèves handicapés** interrogés se déclarent favorables au fait de scolariser les enfants en situation de handicap ou ayant des troubles de santé invalidant le plus souvent possible en milieu ordinaire.

74% des collégiens en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire interrogés ne souhaiteraient pas être scolarisés autrement.

Chez les chefs d'établissements, l'adhésion à ce principe s'élève à 95 %, 62 % s'y déclarant même très favorables.

L'organisation de la scolarisation

Les parents d'élèves en situation de handicap se déclarent à **86% satisfaits de l'organisation de la scolarité de leur enfant**. 36% regrettent en revanche que le collège qui accueille leur enfant ne soit pas le plus proche de leur domicile.

Les collégiens en situation de handicap font part pour 83 % d'entre eux d'une certaine satisfaction s'agissant de l'organisation de leur scolarité. 14% n'en sont pas satisfaits.



L'accompagnement mis en place

Pour accueillir les élèves en situation de handicap, les chefs d'établissement peuvent disposer de moyens spécifiques : 73% des principaux déclarent disposer au sein de leur collège de l'aide d'un ou plusieurs Auxiliaires de Vie Scolaire individuels (AVS.i), ou d'Auxiliaires de Vie Scolaire collectifs (AVS-co).

65% déclarent que leur collège a « des outils pédagogiques adaptés », et 61% « des locaux accessibles pour tous les élèves, quel que soit leur éventuel handicap ».

48% des parents de collégiens en situation de handicap ont le sentiment d'être assez bien accompagnés par les enseignants du collège, 32% se sentent très bien accompagnés et 15% mal accompagnés ; 6% n'ont aucune relation avec les professeurs et 3% ne se prononcent pas.

34 % des parents jugent très suffisant le matériel adapté dont dispose leur enfant et 46% plutôt suffisant. 17 % le jugent insuffisant.

28% des parents de collégiens en situation de handicap jugent les adaptations pédagogiques insuffisantes.

Près d'un quart des parents de collégiens en situation de handicap souhaiteraient que leur enfant bénéficie de plus d'accompagnement de la part d'AVS.i :

- 9% des parents interrogés ont un enfant qui bénéficie d'un accompagnement qu'ils jugent insuffisant ;

- 15 % des parents déclarent que, bien que leur enfant ne bénéficie pas de l'aide d'un AVS.i, ils souhaiteraient qu'il puisse en disposer.

Si les principaux de collège sont favorables au principe de formation spécifique des enseignants à l'accueil des élèves handicapés, seuls 54% en ont déjà demandé dans leur établissement : 18% jugent ces formations prioritaires et 67% importantes mais pas prioritaires.

L'accessibilité

16% des principaux interrogés ont déjà refusé ou restreint la scolarisation d'un jeune handicapé dans leur collège, notamment à cause de problèmes d'accessibilité qui constituent 38% des motifs de refus.

Le parcours scolaire

63% des parents de collégiens en situation de handicap ont jugé facile le passage de leur enfant de l'école primaire au collège et 35% ont trouvé ce passage difficile, dont 7% très difficile.



La majorité des collégiens en situation de handicap ont le sentiment que l'adaptation au suivi scolaire est sensiblement plus compliquée pour eux que pour les autres élèves. 68% estiment avoir plus de difficultés que les autres à suivre les cours et à les comprendre, 66% à faire leurs devoirs à la maison.

Autour d'un tiers des enfants en situation de handicap souligne une plus grande difficulté à suivre les cours d'EPS (37%) ou à se faire des amis (32%). Le stage en entreprise est lui aussi identifié comme une difficulté (30% déclarent que cela est plus difficile). Enfin, 19% estiment qu'il est difficile pour eux d'effectuer les sorties de classe et 13% d'accéder au collège et d'y circuler.

75 % des enfants en situation de handicap se sentent bien accueillis par leurs camarades de classe et 19% mal accueillis (6% ne se prononcent pas). Ils sont 84% à se sentir bien accompagnés par leurs enseignants et 12% mal accompagnés.

Les anticipations

De façon générale, les collégiens en situation de handicap se montrent relativement optimistes pour leur avenir proche, qu'il s'agisse de leur réussite scolaire cette année (78%) ou leur passage dans la classe supérieure (70%).

Leurs parents partagent cet optimisme à 76% s'agissant de la réussite dans l'année et à 67 % pour la possibilité de trouver un stage « découverte » en troisième.

L'avenir à plus long terme est perçu comme plus problématique, notamment s'agissant de **la fin du parcours au collège** : 58% des élèves sont optimistes sur leur possibilité de trouver un stage en entreprise en fin de troisième, et 49% pour leur passage au lycée. Les parents sont 58% à penser que leur enfant pourra trouver une orientation professionnelle qui lui convienne et 51 % à penser qu'il pourra choisir des études qui lui conviennent à la sortie du collège.

84% des parents de collégiens en situation de handicap souhaitent tout de même voir leur enfant poursuivre sa scolarité au lycée, contre 10% qui ne le veulent pas et 6% qui ne se prononcent pas. Lorsque ces parents souhaitent que leur enfant poursuive sa scolarité, 50% privilégient les lycées d'enseignement professionnel, 39% les lycées d'enseignement général et 9% les lycées technologiques.

Au final :

- **le droit à la scolarisation en milieu ordinaire voulu par la loi recueille une forte adhésion de principe des parents, enfants et professionnels ;**
- **de nombreux principaux de collège ont globalement le sentiment que la scolarisation d'élèves en situation de handicap fonctionne bien dans leur établissement ;**



- les collégiens en situation de handicap et leurs parents se déclarent aussi plutôt satisfaits de leur scolarisation.

Cependant, au-delà de ce constat partagé, le bilan laisse apparaître également des faiblesses et des attentes :

- des inquiétudes sont exprimées, notamment par les chefs d'établissements n'ayant pas été confrontés à la scolarisation d'élèves en situation de handicap ; ils appréhendent de l'être et n'ont pas le sentiment d'y être préparés ;
- des besoins d'accompagnement sont exprimés par tous,
 - d'une part, les collégiens font part de difficultés ressenties en progressant dans la scolarité ; elles concernent l'acquisition du socle commun de connaissances et la compréhension des cours,
 - d'autre part, 9% des collégiens accompagnés ainsi que leurs parents, souhaiteraient davantage d'accompagnement humain de la part d'auxiliaires de vie scolaire individuels et 15% de parents dont les enfants ne sont pas accompagnés par un AVSi souhaiteraient qu'ils le soient,
 - enfin, le besoin de personnel d'accompagnement est également exprimé par les chefs d'établissement.
 - la question de la prise en compte et de l'organisation de la formation des professionnels demeure cruciale. Les chefs d'établissement souhaitent d'ailleurs disposer de formations au handicap à destination des équipes pédagogiques ;

Sur la base des données quantitatives recueillies, le Défenseur des droits envisage de poursuivre cette étude par l'exploitation de données qualitatives recueillies lors d'entretiens avec des élèves, parents et professionnels. Les modalités de coopération entre Ministère de l'Education nationale et établissements du secteur médico-social seront notamment au centre de cette poursuite d'enquête.